

Matériel électrique, électronique et de télécommunication

La politique sur les achats gouvernementaux est ce qui à entravé le plus l'accès aux autres marchés des gros appareils de production, de distribution et de transmission électriques ainsi que du matériel de télécommunication. Les offres canadiennes de réductions, selon la formule, sur la plupart de ces produits (qui varient en général, entre 15 ou 17.5% et 9.2 ou 10.2%) ne seront mises en oeuvre que si les organismes qui achètent du matériel de ce genre font partie du champ d'application de l'Accord sur les marchés publics. Nous avons toutefois confirmé nos réductions tarifaires sur des produits tels que les fils et câbles, ainsi que sur le matériel de télévision et de radiodiffusion, étant donné que le marché des Etats-Unis, qui constituent notre principal client et fournisseur à ce chapitre, est en majeure partie non gouvernemental. Les Etats-Unis en ont fait de même.

L'industrie canadienne des appareils électro-ménagers tirera profit des réductions tarifaires américaines sur les climatiseurs (de 5.5% à 2.2%), sur les réfrigérateurs (de 5% à 3.7%), sur les machines à laver (de 7% à 2.8%), sur les sècheuses (de 8% à 5.1%) et sur les cuisinières électriques (de 4% à l'exemption). Les taux canadiens frappant ces produits, qui variaient entre 15 et 20%, seront réduits et harmonisés à 12.5%; la première réduction sera retardée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1983.

Les réductions des droits de douane américains frappant les machines de bureau et les ordinateurs avantageront quelque \$180 millions d'exportations canadiennes. Au nombre des réductions américaines qui revêtent de l'intérêt, on note celles touchant les machines à écrire, de 5.5% à 2.2%, et leurs parties, de 9.5% à 5.7%. Les droits de douane américains frappant les ordinateurs passeront des taux actuels de 5 ou 5.5% à de nouveaux niveaux de 3.7 ou 3.9%. Le Canada supprime ses droits sur les machines de bureau telles que les machines à écrire, à dicter et à transcrire, ainsi que sur les machines de tenue de livres et sur les caisses enregistreuses. Les droits qu'il impose actuellement varient entre 10 et 20%. La majeure partie de ce matériel n'est pas fabriqué au Canada, ou l'est sur une base concurrentielle à l'échelle internationale. Le Canada a profité des négociations pour moderniser et rationaliser sa liste tarifaire relative aux ordinateurs et au matériel connexe dans le sens des recommandations faites par la Commission du tarif dans son rapport sur les ordinateurs et des derniers développements survenus dans la production canadienne. Ces produits sont maintenant passibles de droits à divers taux, variant de l'exemption à 17.5%, et se retrouvent dans bon nombre de positions tarifaires. Les ordinateurs, leur matériel et leurs pièces détachées connexes seront dorénavant classés dans deux positions qui prévoient un taux général de 3.9% sur la plupart des ordinateurs, et l'exemption pour toute une gamme de périphériques électromécaniques, notamment les unités de disques, les fichiers sur disques et les lecteurs de cartes. Ce matériel pénètre déjà sur notre marché en franchise de droits aux termes du programme sur les machines, étant donné que le Canada ne produit pas ce genre d'appareils.